

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

Marché 2014/16 : Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € pour le CCAS

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

CCAS d'Herbignac
Mairie d'HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye – BP 24
44410 HERBIGNAC

2- Procédure de passation :

Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P)

3- Objet de la consultation :

Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € pour le CCAS

4- Descriptif/planning:

Prestations de services.

5- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Vendredi 21 novembre 2014 à 12h

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises en recommandé avec accusé de réception sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche, « **Procédure adaptée – Marché 2014/16 : Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € pour le CCAS – NE PAS OUVRIR** », à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du CCAS
1 avenue de la Monneraye - BP 24
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique, n'est pas autorisée.

6- Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le candidat doit remplir les conditions d'accès à la commande publique prescrites par l'article 43 du Code des Marchés publics. Une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'est soumise à aucune de ces interdictions sera à présenter.

7- Délai de validité des offres

30 jours

8- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Madame CHAMPION
CCAS – Mairie d'Herbignac
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 - Fax : 02.40.88.89.97
Mail : m.briand@herbignac.com

9- Sélection des candidatures et critères de choix :

Ne sont pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 46 du CMP, donc celles qui n'auront pas transmises l'attestation sur l'honneur correspondante.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse:

Le prix

10- Date d'envoi à la publication :

Mardi 4 novembre 2014